

Délibération n° 03/2024

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CLARENSAC
DEPARTEMENT DU GARD****DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 MARS 2024**

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE	15
NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS	8
NOMBRE DE MEMBRES VOTANTS	8
NOMBRE DE PROCURATIONS	0

L'an deux mille vingt-quatre et le onze mars, à dix-huit heures trente.

Se sont réunis en session ordinaire au Centre Communal d'Action Sociale, les membres du Conseil d'Administration de la Commune de CLARENSAC, dûment convoqués, sous la présidence de Monsieur GERVAIS Patrick, Président du CCAS.

DATE DE LA CONVOCATION : 6 mars 2024

Membres élus présents : Monsieur GERVAIS Patrick, Mesdames BOISSET Séverine, CHARRIERE Elisabeth, BARTHELEMY Marie-France, TRUILLET Florence, DALLONGEVILLE Danielle,

Membres nommés présents : Messieurs DUPART Bernard, RALLO Marc

Membres absents : Mesdames SERIO Isabelle, SERRANO Bégonia, GARCIA Sandra, CAYROL Paulette, NICOLAS Marion, DELENTE Raphaëlle, Monsieur QUERCI Gérard,

Procurations : NÉANT

Secrétaire de séance : Madame BATHELEMY Marie-France

Objet : Remplacement d'un membre nommé au sein du Conseil d'Administration suite à une démission

Monsieur Patrick GERVAIS, Président, expose :

Considérant la délibération du Conseil municipal en date du 10 juillet 2020 fixant le nombre des membres du Conseil d'Administration du CCAS,

Considérant l'article L 123-6 du code de l'Action Sociale et des Familles,

Considérant le caractère obligatoire du principe de parité au sein du Conseil d'Administration du CCAS,

Considérant la démission de Madame GARCIA Sandra en date du 13 avril 2023,

Considérant la candidature de Madame SANTACRUZ Sandrine en date du 03 février 2024,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- DE NOMMER Madame SANTACRUZ Sandrine en qualité de membre nommé au Conseil d'Administration du CCAS
- DE DIRE que Madame SANTACRUZ Sandrine est nommée pour la durée du mandat restante afin que le principe de parité soit respecté

Le Président,
Patrick GERVAIS

La secrétaire de séance,
Marie-France BARTHELEMY



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 19/3/24.
Et publication sur le site internet <https://clarensac.fr> 26/4/24